Actíon durable
Geste responsable

LOTO QUÉBEC

Plan d'action

de développement durable 2008 » 2013

de Loto-Québec

Québec

Selon l'article 2 de la loi, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

» Définition du développement durable

» Table des matières «

Message du président et chef de la direction **5**

Introduction **6**

Plan d'action de développement durable 2008-2013

- » **Informer, sensibiliser, éduquer, innover** **8**
- » **Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement** **10**
- » **Produire et consommer de façon responsable** **12**
- » **Répondre aux changements démographiques** **16**
- » **Sauvegarder et partager le patrimoine collectif** **18**
- » **Favoriser la participation à la vie collective** **20**

Annexe 1 » Synthèse – *Plan d'action de développement durable 2008-2013* **22**

Annexe 2 » Objectifs gouvernementaux non retenus dans le Plan d'action **24**

Ce plan témoigne de notre engagement à l'égard du développement durable. Il se veut un guide constructif et mobilisateur pour une démarche transparente à travers laquelle nous souhaitons contribuer, aux côtés des autres acteurs du Québec et en synergie avec eux, au développement durable de notre collectivité.

» Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec

» Message du président et chef de la direction «

Afin de relever les différents défis auxquels nous faisons face collectivement, des transformations considérables s'opèrent au sein de la société grâce aux multiples initiatives favorisant un développement durable. Plaçant la responsabilité sociale au cœur de ses priorités, Loto-Québec participe à ce projet de société en instaurant une démarche qui favorise l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale dans ses activités. À l'heure actuelle, Loto-Québec se trouve d'ailleurs parmi les précurseurs en matière de développement durable au sein de l'administration publique.

C'est avec fierté que Loto-Québec vous présente son *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Ce premier plan constitue pour nous une occasion privilégiée de franchir de nouvelles étapes vers des pratiques responsables et de faire connaître nos engagements. En plus de suivre la Stratégie gouvernementale, qui démontre une réelle volonté de changement au sein de l'administration publique, il fait partie de notre démarche progressive de gestion responsable et respecte les objectifs d'affaires ainsi que les réalités opérationnelles de Loto-Québec. Ce plan témoigne de notre engagement à l'égard du développement durable. Il se veut un guide constructif et mobilisateur pour une démarche transparente à travers laquelle nous souhaitons contribuer, aux côtés des autres acteurs du Québec et en synergie avec eux, au développement durable de notre collectivité.

Loto-Québec entend s'acquitter de sa mission économique tout en assumant pleinement ses responsabilités sociales, en particulier à l'égard du jeu excessif. Par conséquent, canaliser l'offre de jeu dans des circuits contrôlés et encadrer sa pratique font partie des préoccupations majeures qui guident nos activités et expliquent notre engagement envers les enjeux de développement durable. Avec ce premier plan, Loto-Québec compte intégrer de nouvelles actions qui favoriseront un développement durable afin de satisfaire les besoins du présent et ceux des générations futures tout en contribuant à la pérennité de la Société.

Au nom de tous mes collègues du conseil d'administration et du comité de direction ainsi qu'en celui de tous les employés de Loto-Québec et de ses filiales, je m'engage à faire de ce premier plan de développement durable un outil essentiel afin d'élever notre contribution à un niveau supérieur dans tous nos secteurs d'activité. En ce sens, nous souhaitons que ce plan crée un effet d'entraînement sur nos employés et l'ensemble de la collectivité.

Alain Cousineau
Président et chef de la direction de Loto-Québec

» Agir de façon responsable et se développer de manière durable «

En 40 ans d'activité, Loto-Québec s'est taillé une place enviable au sein de l'industrie des jeux de hasard et d'argent en misant sur des valeurs partagées par l'ensemble de l'organisation, soit l'intégrité, le dynamisme, la transparence et l'innovation. Ce premier plan d'action de développement durable de Loto-Québec répond à la fois à la volonté de la population et à celle du gouvernement en présentant une vision basée sur le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. En tant que société d'État œuvrant dans le marché du divertissement, nous devons composer avec les attentes de tous les acteurs et les publics concernés par ce secteur d'activité. Désireux d'y répondre, nous cherchons à maintenir un dialogue ouvert et soutenu avec l'ensemble des publics touchés par nos actions.

La réalisation de ce plan nous permettra de réaliser de nouvelles pratiques responsables, et ce, dans une perspective d'amélioration continue. En plus de nous conformer à la Stratégie gouvernementale, nous avons appliqué une méthode de travail rigoureuse et transparente. Soutenu par les membres du conseil de direction et du conseil d'administration, ce plan d'action a profité de la contribution de tous les secteurs d'activité de l'entreprise tout le long de son processus d'élaboration.

Rappelons que depuis 2005, nous avons franchi des étapes importantes, notamment avec l'adoption d'une politique de développement durable et la formation d'un comité composé des employés de nos différentes unités corporatives et d'affaires. Aujourd'hui, nos actions visant un développement durable se reflètent quotidiennement dans toutes nos activités opérationnelles, et ce, de nombreuses façons. Avec ce plan, nous renouvelons notre engagement à promouvoir le jeu responsable et la prévention du jeu excessif autant auprès de nos employés qu'auprès de notre clientèle. Nous entendons aussi soutenir la mise en place de pratiques d'approvisionnement responsable, la formation de nouveaux partenariats avec des organismes sans but lucratif et la réduction de l'impact de nos activités et de nos infrastructures sur l'environnement.

» Un plan au profit de la collectivité

En somme, le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* de Loto-Québec dynamise notre démarche et présente une vision qui place au cœur de ses priorités le mieux-être des employés de la Société et des autres parties prenantes. Le développement durable est un long processus dont les progrès se font petit à petit, et qui demande de la constance, de la souplesse et de la motivation de la part de toutes les personnes impliquées. Pour les années à venir, nous sommes conscients que de nombreux défis nous attendent. C'est pourquoi nous sommes enthousiastes à l'idée de participer à ce projet de société fondamental pour l'avenir des générations futures. Conformément à nos valeurs, nous nous engageons donc à franchir de nouvelles étapes vers des pratiques responsables au profit de l'ensemble de la collectivité.

» Le développement durable à Loto-Québec : au cœur de notre mission, au sein de notre organisation «

Des actions liées à notre mission, orientées vers l'atteinte des objectifs de développement durable

- Canaliser les jeux de hasard et d'argent dans des circuits contrôlés en proposant une offre légale, compétitive et sécuritaire
- Assurer la promotion de comportements de jeu responsables
- Accroître l'efficacité et la performance globale de la Société en visant à obtenir et à maintenir sa position de chef de file dans la commercialisation responsable
- Soutenir le milieu des arts et de la culture
- Déployer de nouvelles initiatives pour soutenir le dialogue avec les parties prenantes

Des actions liées à notre organisation, en phase avec les principes de développement durable

- Sensibiliser les employés aux principes du développement durable et les former à leur application
- Partager les expériences de développement durable de la Société dans une perspective d'amélioration continue
- Mettre en place une démarche favorisant la qualité de vie des employés
- Accompagner les employés dans l'acquisition de saines habitudes de vie
- Déployer la démarche d'approvisionnement responsable
- Gérer nos infrastructures et l'organisation de nos événements de manière à minimiser leur impact sur l'environnement
- Contribuer à la lutte aux changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre

» Orientation 1 «
Informer, sensibiliser, éduquer, innover

(Orientation stratégique prioritaire)

» Objectif gouvernemental 1

» Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

L'un des gages de réussite d'une démarche de développement durable réside dans son appropriation par l'ensemble des parties impliquées et par la responsabilisation de chacune d'entre elles. En ce sens, la sensibilisation est essentielle pour favoriser l'adoption, par les acteurs concernés, de pratiques innovatrices qui tiennent compte des principes de développement durable. La formation générale et spécifique joue aussi un rôle important afin de rendre les enjeux et les obligations liés à la démarche gouvernementale compréhensibles par tous. C'est également un moyen de promouvoir de nouvelles pratiques ou des comportements novateurs auprès du personnel et des parties prenantes de la Société.

» Objectif organisationnel

» Favoriser l'intégration du concept et des principes de développement durable auprès des employés

Action 1 » Mener des activités de sensibilisation contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation à la démarche de développement durable

- Réaliser des conférences et des présentations sur le thème du développement durable
- Réaliser des campagnes et des événements thématiques sur des sujets en lien avec les activités de développement durable de la Société
- Diffuser des bulletins périodiques et des chroniques structurées dans les outils de communication internes de la Société

Indicateur » Taux des employés joints par les activités de sensibilisation à la démarche de développement durable

Cible » 80 % des employés joints d'ici 2011

Action 2 » Mener des activités de formation contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de formation à la démarche de développement durable

- Élaborer un programme de formation à l'interne sur différentes thématiques liées au développement durable
- Former les employés des secteurs visés sur différentes thématiques liées au développement durable

Indicateur » Taux des employés des secteurs visés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

Cible » 50 % des employés des secteurs visés ayant une connaissance suffisante du concept pour la prendre en compte dans leurs activités régulières d'ici 2013

» Objectif organisationnel

» Assurer le rayonnement des expériences et des compétences en développement durable de la Société auprès de parties prenantes

Action 3 » Véhiculer la démarche et les réalisations de la Société en matière de développement durable auprès des parties prenantes externes

- Publier dans le rapport annuel de gestion de la Société les progrès de la démarche de développement durable de Loto-Québec en diffusant les résultats des indicateurs de performance administrative et l'état d'avancement du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*
- Diffuser périodiquement un profil des contributions de Loto-Québec
- Présenter la démarche de développement durable et ses réalisations sur le site web de Loto-Québec, dans des publications spécialisées et sur différentes tribunes

Indicateur » Parties prenantes externes jointes par les activités de rayonnement liées au développement durable à Loto-Québec

Cible » La cible sera fixée à la suite de l'analyse des résultats compilés au cours de la première année.

Action 4 » Contribuer à l'amélioration de la gestion responsable des organisations par le partage des expériences de la Société

- Participer à des groupes de travail dans le but d'élaborer des outils favorisant la gestion responsable des activités dans les organisations
- Présenter les réalisations de la Société aux autres organisations sur différentes tribunes dans le but de partager les expériences et les outils mis en place au sein de la Société

Indicateur » Projets auxquels la Société participe

Cible » La Société souhaite intégrer annuellement au moins un groupe de travail en réponse aux besoins du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et d'autres organisations.

» Orientation 2 «

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

» Objectif gouvernemental 4

» Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Le développement durable, par définition, ne peut se concevoir sans la prise en compte intime des principes de prévention et de précaution. À cet égard, l'amélioration de la santé, de la sécurité et du mieux-être de l'ensemble de la collectivité fait partie des préoccupations de Loto-Québec, dans ses relations avec son personnel et sa clientèle.

Au bénéfice de ses employés, la Société s'engage à agir en leur offrant un milieu de travail sain et sécuritaire et en mettant à leur disposition un programme de promotion de bonnes habitudes de vie.

Au bénéfice de sa clientèle, Loto-Québec s'intéresse depuis longtemps aux conséquences sociales des jeux de hasard et d'argent et place le jeu responsable en tête de ses priorités, en favorisant les comportements de jeu sains. Elle entend poursuivre sa mission économique tout en assumant pleinement ses responsabilités sociales, en particulier à l'égard du jeu excessif.

Ce faisant, Loto-Québec entend contribuer à l'établissement d'une culture de la prévention et de l'amélioration continue.

» Objectif organisationnel

» Obtenir et maintenir une certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association

Action 5 » Réaliser les actions de promotion des comportements de jeu responsable auprès de la clientèle et des employés de Loto-Québec et de ses filiales en conformité avec la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association

- Structurer les initiatives internes et externes et les programmes sur le jeu responsable offerts dans les établissements
- Sensibiliser systématiquement les employés de la Société au jeu responsable

Indicateurs » Statut de la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association
» Taux des employés sensibilisés

Cibles » Obtention et maintien du niveau 4 de la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association
» 100 % des employés sensibilisés

» Objectif organisationnel

» Favoriser la prévention et les conditions favorables associées à la santé par l'implantation d'une « culture santé » au sein de la Société

Action 6 » Offrir le programme *Ma santé, je m'en occupe!* visant à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des employés de la Société

- Susciter et maintenir l'adhésion des employés au programme
- Mettre en œuvre les conférences et les activités du programme liées aux différentes thématiques, soit la santé globale, la gestion du stress, la santé du cœur, l'alimentation et l'activité physique

Indicateur » État d'avancement des activités du programme

Cible » Respect de l'échéancier initialement prévu

» Orientation 3 «

Produire et consommer de façon responsable

(Orientation stratégique prioritaire)

» Objectif gouvernemental 6

» Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

En adhérant à des choix de consommation responsable, Loto-Québec souhaite réduire les impacts environnementaux et sociaux de ses activités afin de léguer aux générations futures un patrimoine en bon état.

Pour ce faire, la Société compte agir de multiples façons : en intégrant de nouveaux critères dans ses processus d'approvisionnement, en favorisant l'adoption de nouvelles habitudes de transport, et en assurant une gestion efficace et responsable de ses infrastructures et des événements qu'elle organise.

Dans ces domaines, Loto-Québec entend collaborer avec d'autres ministères et organismes afin d'assurer le partage des expériences et la mise en place d'outils communs. Cela permettra d'assurer une cohérence des actions à l'échelle de l'administration publique et de provoquer un effet d'entraînement sur l'ensemble des organisations.

» Objectif organisationnel

» **Assurer la mise en application des mesures de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable* au sein de la Société**

Action 7 » Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*

7.1 » Déployer la démarche d'approvisionnement responsable

- Prendre en compte les principes de développement durable dans le processus d'acquisition
- Développer des outils d'aide à la décision pour les approvisionneurs et les requérants internes
- Former les approvisionneurs et les requérants internes aux principes de développement durable
- Sensibiliser les fournisseurs aux pratiques d'acquisitions responsables mises en place au sein de la Société

Indicateur » État d'avancement de la démarche d'approvisionnement responsable

Cible » 100 % de la démarche d'approvisionnement réalisée d'ici 2013

7.2 » Structurer le système de gestion environnementale des infrastructures de la Société

- Obtenir, maintenir et mettre à jour, dans une perspective d'amélioration continue et de performance exemplaire, les certifications afférentes à différents programmes de gestion environnementale des bâtiments pour l'ensemble des actifs
- Déployer et réaliser les programmes d'économie d'énergie pour l'ensemble des établissements
- Déployer et réaliser les programmes d'économie d'eau pour l'ensemble des établissements
- Définir, déployer et réaliser les programmes de réduction de la quantité de déchets voués à l'enfouissement pour l'ensemble des établissements

Indicateurs » Portrait des certifications obtenues pour les différents établissements
» Taux de réduction de la consommation d'énergie
» Taux de réduction de la consommation d'eau
» Taux de réduction de la quantité de déchets voués à l'enfouissement

Cibles » Obtention et maintien d'une certification à jour pour l'ensemble des établissements de la Société
» Réduction de la consommation d'eau de 20 % en 2009-2010 par rapport à l'année de référence 2006-2007
» Réduction de la consommation d'énergie de 10 % en 2009-2010 par rapport à l'année de référence 2006-2007
» Réduction de la quantité de déchets enfouis
La cible sera déterminée au cours de l'année 2009-2010.

7.3 » Mettre en place un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

- Instaurer un système de mesure des émissions de GES liées au transport à l'occasion des activités de la Société
- Mesurer les émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés
- Mettre en place des initiatives favorisant la réduction des émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés

Indicateurs » Calcul des émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés de la Société (tonnes équivalentes de CO_2)
» Bilan des initiatives mises en place par la Société liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés
» Bilan des habitudes de transport au sein de la Société

Cibles » Réduction des émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et au transport des employés de 2008 à 2013 (pourcentage de réduction ciblé à déterminer à la suite d'un premier recensement des habitudes de transport et de son analyse)
» Publication annuelle des bilans

7.4 » Structurer la gestion responsable des événements à Loto-Québec

- Établir le portrait des pratiques dans les événements internes et externes organisés par la Société
- Intégrer progressivement des pratiques responsables dans la gestion des événements
- Mettre en place un système de collecte d'information et effectuer le suivi de la performance des événements
- Développer des outils pertinents pour faciliter la gestion responsable des événements

Indicateur » Pourcentage des événements organisés par la Société respectant les principes de gestion responsable

Cible » La cible sera fixée à la suite d'une première analyse des événements organisés par la Société.

» Objectif gouvernemental 9

» Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Loto-Québec soutient annuellement de nombreux festivals et événements populaires qui contribuent à dynamiser les communautés, et ce, à travers tout le Québec. Soucieuse de réduire ses impacts négatifs sur l'environnement et de maximiser ses impacts positifs sur ces communautés, Loto-Québec entend promouvoir, auprès des organisateurs d'événements, l'adoption de pratiques responsables. De plus, la Société entend orienter sa participation financière vers les événements qui s'engageront dans une démarche visant la prise en compte des principes de développement durable.

» Objectif organisationnel

» **Bonifier le programme de commandites événementielles et de diffusion des événements publics commandités dans une perspective de développement durable**

Action 8 » Mettre en place des initiatives visant la prise en compte des principes de développement durable dans le programme de commandites événementielles et la diffusion des événements commandités

- Sensibiliser les organisateurs d'événements pour les inciter à adopter des pratiques responsables de gestion
- Intégrer des critères de sélection des événements commandités qui tiennent compte de pratiques responsables en lien avec le développement durable

Indicateur » Pointage obtenu par les événements commandités aux questions de sélection liées au développement durable

Cible » La cible sera déterminée après la première année de collecte de résultats.

» Orientation 5 «
Répondre aux changements démographiques

» Objectif gouvernemental 16

» Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

Le succès dans la réalisation de la mission d'une organisation repose en grande partie sur la contribution de ses employés. Loto-Québec croit en l'importance d'adopter des pratiques de gestion responsables qui favorisent l'engagement de chacun.

De bonnes pratiques de gestion des ressources humaines axées sur le développement des personnes et la culture de la réussite sont essentielles dans une démarche de développement durable. Parmi celles-ci, on compte l'élargissement des compétences, le mentorat, les plans de relève et de développement et la mobilisation des employés. Ces initiatives établissent la confiance réciproque et l'engagement mutuel des employés et de l'organisation au bénéfice de chacun.

Pour ce faire, la Société s'engage dans une démarche de mobilisation de ses employés. Dans chacune de ses unités corporatives et d'affaires, des initiatives seront mises en place afin de créer un milieu de travail stimulant, et ainsi, de favoriser la rétention du personnel dans un contexte de diminution de la population en âge de travailler.

» Objectif organisationnel

» Accroître l'efficience des ressources humaines de la Société en favorisant la mobilisation des employés

Action 9 » Mettre en place une démarche favorisant la qualité de vie des employés

- Réaliser de façon périodique un sondage pour mesurer l'indice de mobilisation des employés (IME) de la Société
- Déployer les plans d'action élaborés par les comités de mobilisation des employés de la Société
- Mettre en œuvre des initiatives corporatives pour favoriser la mobilisation des employés

Indicateur » Indice de mobilisation des employés

Cible » Maintien ou augmentation de l'indice de mobilisation selon les objectifs établis

» Objectif gouvernemental 17

» Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

En tant que société d'État, Loto-Québec se doit de concilier les intérêts de ses clients, du gouvernement, de ses employés et de l'ensemble de la collectivité, tout en recherchant l'équilibre entre la dimension commerciale de ses activités et sa responsabilité sociale.

La Société vise une optimisation de l'efficience de ses activités en intégrant dans ses décisions d'affaires les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de gestion et de commercialisation.

» Objectif organisationnel

» Optimiser les retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité québécoise en tenant compte du développement durable

Action 10 » Canaliser les jeux de hasard et d'argent dans des circuits contrôlés en proposant une offre légale, compétitive et sécuritaire

- Définir les gestes, indicateurs et cibles associés à cette action au cours de l'année 2009-2010 en conformité avec la stratégie de développement de la Société

Action 11 » Accroître l'efficacité et la performance globale de la Société en visant à obtenir et à maintenir sa position de chef de file dans la commercialisation responsable

- Définir les gestes, indicateurs et cibles associés à cette action au cours de l'année 2009-2010 en conformité avec la stratégie de développement de la Société

» Orientation 7 «

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

» Objectif gouvernemental 21

» Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Source de mieux-être et de prospérité, le patrimoine culturel est un héritage à transmettre, et il est primordial de le mettre en valeur.

Loto-Québec s'est engagée à soutenir et à diffuser le patrimoine culturel québécois, notamment par son programme d'acquisition d'œuvres d'art contemporain et ses actions en faveur de la relève culturelle. La Société offre également son appui et sa contribution à l'essor des artistes québécois en émergence, toutes disciplines confondues.

Loto-Québec entend poursuivre et intensifier ses actions dans ces domaines par la mise en place d'initiatives visant à diffuser largement les œuvres des artistes.

» Objectif organisationnel

» Contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel au Québec

Action 12 » Consolider le programme d'acquisition et de diffusion des œuvres d'artistes québécois

- Programmer et réaliser annuellement une série d'expositions à la galerie Espace Création Loto-Québec dans le but de mettre en valeur le patrimoine culturel québécois
- Assurer le développement de la Collection Loto-Québec et le rayonnement des œuvres d'artistes québécois
- Développer et réaliser des expositions et des événements spéciaux dans diverses régions du Québec pour favoriser la diffusion du patrimoine culturel auprès de la collectivité
- Mesurer l'appréciation des visiteurs

Indicateurs » Dotation dédiée à l'acquisition d'œuvres d'artistes québécois contemporains
» Nombre d'événements annuels

Cibles » 0,01 % du revenu annuel brut de la Société
» Cinq événements annuels, y compris les expositions à Espace Création Loto-Québec, les expos-ventes et les tournées

» Objectif organisationnel

» **Contribuer au soutien des talents en émergence et à la diffusion de leurs réalisations**

Action 13 » Déployer le programme de soutien à la relève professionnelle des arts de la scène

- Soutenir financièrement les membres de la relève professionnelle des arts de la scène
- Mettre en place des événements facilitant la diffusion des œuvres de la relève professionnelle des arts de la scène

Indicateurs » Nombre d'artistes qui seront retenus pour une tournée à travers le Québec
» Nombre de spectateurs joints lors de cette tournée

Cible » Les cibles seront fixées à la suite de la première année de mise en œuvre du programme.

» Orientation 8 «

Favoriser la participation à la vie collective

» Objectif gouvernemental 25

» Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

Dans sa démarche de développement durable, Loto-Québec entend mettre en place de nouvelles initiatives en vue de poursuivre ses relations avec les parties prenantes impliquées dans ses activités.

Loto-Québec est convaincue que de prendre en compte les préoccupations de la collectivité lui permettra d'enrichir son processus décisionnel lié à ses activités en recherchant le meilleur équilibre entre les différents impacts économiques, sociaux et environnementaux. Développer des stratégies de façon à respecter les intérêts de nos parties prenantes, c'est contribuer au développement durable.

» Objectif organisationnel

» Encourager les relations de la Société avec ses parties prenantes

Action 14 » Déployer de nouvelles initiatives pour soutenir le dialogue avec les parties prenantes

- Recenser et analyser les pratiques en lien avec le développement durable mises en place par la Société auprès de ses parties prenantes
- Mettre en œuvre des initiatives visant la consolidation des relations avec les diverses parties prenantes
- Suivre, contrôler et mesurer la performance des initiatives entreprises pour consolider les relations avec les parties prenantes

Indicateur » Fréquence et niveaux de communication avec les diverses parties prenantes

Cible » La cible sera fixée après le recensement et l'analyse des pratiques en place.

PAPIER-CARTON
PLASTIQUE-MÉTAL-VERRE

» Annexe 1 «

Synthèse
Plan d'action de développement durable 2008–2013

Orientations	Objectifs gouvernementaux	Objectifs organisationnels
1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover	**1.** Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	Favoriser l'intégration du concept et des principes du développement durable auprès des employés
		Assurer le rayonnement des expériences et des compétences en développement durable de la Société auprès de parties prenantes
2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	**4.** Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	Obtenir et maintenir une certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association
		Favoriser la prévention et les conditions favorables associées à la santé par l'implantation d'une « culture santé » au sein de la Société
3. Produire et consommer de façon responsable	**6.** Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	Assurer la mise en application des mesures de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable* au sein de la Société
	9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter l'implantation dans les programmes des institutions financières	Bonifier le programme de commandites événementielles et de diffusion des événements publics commandités dans une perspective de développement durable
5. Répondre aux changements démographiques	**16.** Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	Accroître l'efficience des ressources humaines de la Société en favorisant la mobilisation des employés
	17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	Optimiser les retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité québécoise en tenant compte du développement durable
7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	**21.** Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	Contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel au Québec
		Contribuer au soutien des talents en émergence et à la diffusion de leurs réalisations
8. Favoriser la participation à la vie collective	**25.** Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	Encourager les relations de la Société avec ses parties prenantes

Actions
1. Mener des activités de sensibilisation contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation à la démarche de développement durable
2. Mener des activités de formation contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de formation à la démarche de développement durable
3. Véhiculer la démarche et les réalisations de la Société en matière de développement durable auprès des parties prenantes externes
4. Contribuer à l'amélioration de la gestion responsable des organisations par le partage des expériences de la Société
5. Réaliser les actions de promotion des comportements de jeu responsable auprès de la clientèle et des employés de Loto-Québec et de ses filiales en conformité avec la certification sur le jeu responsable de la World Lottery Association
6. Offrir le programme *Ma santé, je m'en occupe!* visant à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des employés de la Société
7. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable* » Déployer la démarche d'approvisionnement responsable » Structurer le système de gestion environnementale des infrastructures de la Société » Mettre en place un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) » Structurer la gestion responsable des événements à Loto-Québec
8. Mettre en place des initiatives visant la prise en compte des principes de développement durable dans le programme de commandites événementielles et la diffusion des événements commandités
9. Mettre en place une démarche favorisant la qualité de vie des employés
10. Canaliser les jeux de hasard et d'argent dans des circuits contrôlés en proposant une offre légale, compétitive et sécuritaire
11. Accroître l'efficacité et la performance globale de la Société en visant à obtenir et à maintenir sa position de chef de file dans la commercialisation responsable
12. Consolider le programme d'acquisition et de diffusion des œuvres d'artistes québécois
13. Déployer le programme de soutien à la relève professionnelle des arts de la scène
14. Déployer de nouvelles initiatives pour soutenir le dialogue avec les parties prenantes

» Annexe 2 «

Motifs relatifs aux objectifs gouvernementaux non retenus dans ce premier plan d'action de développement durable

Objectifs gouvernementaux non retenus	Motifs
» Orientation 1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover	
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	Une autre action associée à l'objectif 1 du Plan d'action contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	Cet objectif gouvernemental ne rejoint que partiellement le champ habituel d'intervention de l'organisation. Le premier Plan d'action ne précise donc pas d'action en ce sens.
» Orientation 2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
» Orientation 3. Produire et consommer de façon responsable	
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	Une autre action associée à l'objectif 6 du Plan d'action contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	Une autre action associée à l'objectif 4 du Plan d'action contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.

Objectifs gouvernementaux non retenus	Motifs
» Orientation 4. Accroître l'efficience économique	
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	Cet objectif gouvernemental ne rejoint que partiellement le champ habituel d'intervention de l'organisation. Le premier Plan d'action ne précise donc pas d'action en ce sens.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
» Orientation 5. Répondre aux changements démographiques	
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle	Une autre action associée à l'objectif 16 du Plan d'action contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.
15. Accroître le niveau de vie	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
» Orientation 6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.

Objectifs gouvernementaux non retenus	Motifs
» Orientation 7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
» Orientation 8. Favoriser la participation à la vie collective	
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	Cet objectif gouvernemental ne rejoint que partiellement le champ habituel d'intervention de l'organisation. Le premier Plan d'action ne précise donc pas d'action en ce sens.
» Orientation 9. Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre premier plan d'action de développement durable.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre	Une autre action associée à l'objectif 16 du Plan d'action contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	Cet objectif gouvernemental ne rejoint que partiellement le champ habituel d'intervention de l'organisation. Le premier Plan d'action ne précise donc pas d'action en ce sens.

Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* a été réalisé par le Service du développement durable au sein de la Première Vice-présidence corporative aux communications et aux affaires publiques, en collaboration avec l'ensemble des unités corporatives et d'affaires de Loto-Québec.

Pour obtenir tout renseignement :

Loto-Québec
Siège social
500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : 514 282-8000 • 1 800 350-9033
Télécopieur : 514 499-8660

Dépôt légal — mars 2009
ISBN 978-2-550-55562-9

Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* est aussi offert sur le site **lotoquebec.com**.

Actíon durable
Geste responsable

LOTO
QUÉBEC